

Antoine LEFEBVRE (De la Barre)
Fils d'Antoine et Madeleine de Belin

CVIII 95 le 14.09.1645 contrat de mariage devant Eustache Cornille et Loin

Messire Antoine Lefebvre, seigneur de la Barre, conseiller du roi en sa cour de parlement, demeurant rue Geoffroy Lasnier, paroisse Saint Gervais, majeur, assisté du consentement de son père Antoine Lefebvre, aussi conseiller du roi en sa cour de parlement, et commissaire aux requêtes du palais. Et dame Marguerite le Rebours veuve de Galyot Mandat, conseiller du roi en sa dite cour de parlement, et maître ordinaire en sa chambre des comptes, y demeurant rue des Mathurins paroisse Saint Séverin, mère et stipulant pour Marie Mandat fille du défunt sieur Mandat son mari, en présence de dame Jeanne Hureau femme dudit Lefebvre et belle mère.

La mariée apporte deux maisons provenant de défunte Denise Leblond son aïeule maternelle. 33 arpents de terre sise à Jalli de la succession de son aïeule.

3780 livres de rente et d'autres.

136922 livres provenant de ce qui a été apporté par la défunte mère du futur outre une petite maison.

Marie Le Rebours promet apporter la veille des épousailles 200 000 livres dont 100 000 livres en deniers comptants.

100 000 livres seront placées en rente en propre à la future avec 5000 livres de rente chaque an en douaire préfix. S'il y a des enfants ne sera que de 3000 livres de rente.

Tout ce qui a été apporté par le futur époux lui demeurera en propre.

100 000 livres apportées en louis d'or et d'argent, pistoles d'Espagne et écus.

↳ Lorsqu'il est parti comme gouverneur en Nouvelle France Lefebvre de la barre était séparée de biens de son épouse.

Antoine **LEFEBVRE de la BARRE**

ET LXXV 205 Le 02.03.1682 Contrat de mariage devant Philippe GALLOYS et Nicolas Symonnet

Furent présents messire Thierry SEVIN, chevalier, Sg de Quincy, conseiller du roi en ses conseils en sa cour de parlement, président de la seconde chambre des requêtes, demeurant rue des Blancs Manteaux, paroisse St Méderic, pour lui et en son nom, et messire **Antoine LEFEBVRE de la BARRE**, chevalier, Sg dudit lieu, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général des armées de sa majesté, demeurant île Notre-Dame, sur le quai des balcons, paroisse St Louis, et dame Marie Mandat son épouse de lui séparée quant aux biens et autorisée par lui, demeurant rue Vieille du Temple, paroisse St Gervais, au nom et comme stipulant pour Marguerite LEFEBVRE leur fille, demeurant avec ladite dame sa mère, présente et consentante.

Parmi les témoins sa sœur Jeanne, des oncles et autres.

150 000L de dot. 40 000L dans la communauté. 3000L de douaire préfix.

En cas de veuvage la future jouira de la demeure au château de Quincy pendant la viduité.

Ledit **Antoine LEFEBVRE** apporte 15000L en une maison rue Geoffroy Lasnier qui lui est propre. 110 000L apportées par Marie MANDAT dont 90 000L en deniers comptants et 20 000L sur des rentes à des particuliers. Le sieur MANDAT son oncle apporte 10 000L.

La maison de la rue Geoffroy Lasnier appartenant au Sr **LEFEBVRE De la BARRE** comme seul héritier de dame Madeleine DE BELIN sa mère au jour de son décès et donnée par les parents de Madeleine ; Charles DE BELIN, trésorier provincial des guerres en Picardie, et Denise LEBLOND par le contrat de mariage passé devant Leroy et Levoyer le 21.04.1620.

Ils sont mariés lors de la quittance donnée le 31.08.1682.

Affichage du document

[Retour aux résultats](#) | [Recherche](#)

1000-1700 (Volume I)

LE FEBVRE DE LA BARRE, JOSEPH-ANTOINE, gouverneur général de la Nouvelle-France (1682–1685), conseiller au parlement de Paris en 1645, maître des requêtes vers 1650, intendant de Paris durant la Fronde, puis intendant du Bourbonnais, de l’Auvergne et du Dauphiné, capitaine de vaisseau, gouverneur et lieutenant général de la Guyane vers 1666, né en 1622, en France, d’Antoine Le Febvre de La Barre, conseiller au parlement de Paris et prévôt des marchands, et de Madeleine Belin, décédé à Paris en 1688.

En 1659, alors que La Barre était intendant dans le Dauphiné, Colbert se plaignait de son administration et écrivait au cardinal Mazarin que M. de La Barre était haï du peuple. À quoi le ministre répondit « de prendre au mot M. de La Barre s’il est vrai qu’il ait demandé son congé ».

C’est ce qu’on fit, car il quitta l’administration. Dès 1661, on trouve ce civil dans la marine royale où il était capitaine de vaisseau, ce qui fait croire qu’il possédait de puissantes protections. Cependant, il prouva des qualités de bon marin et d’excellent administrateur. En 1664, il fut envoyé à la Guyane à la tête d’une escadre – en compagnie de PROUVILLE de Tracy qui venait d’être nommé en novembre 1663 lieutenant général de toute l’Amérique française – et reprit Cayenne aux Hollandais, qui capitulèrent et remirent le fort Nasseau à La Barre en mai 1664. Nommé gouverneur de la Guyane, La Barre en fit une colonie qui pouvait devenir florissante, tenta des essais de cultures et dressa les plans des fortifications de Cayenne.

Toutes les îles que la France possédait en Amérique ayant été cédées à la Compagnie des Indes occidentales, Colbert de Terron, un des directeurs, écrivit au ministre Colbert : « M. de La Barre ne m’a pas paru fort propre pour commander, » et il fut rappelé, sans que cette dernière lettre en soit la cause, semble-t-il.

En dépit de l’inimitié des Colbert, La Barre fut créé lieutenant général en 1666 et envoyé aux Antilles. En novembre 1666, il proposa la conquête de Nevis (Niévès) au conseil de guerre, qui n’accepta pas. En avril 1667, commandant le navire *Les Armes d’Angleterre*, il soutint un combat contre le navire anglais *Colchester*, à la pointe de l’île Nevis. Victorieux après une terrible lutte au cours de laquelle il fut blessé, La Barre revint à la Martinique où on lui transmit une demande de ravitaillement du gouverneur de l’île Saint-Christophe, dont les Anglais faisaient le blocus. La France étant alors alliée des Hollandais, La Barre et Clodré, gouverneur de la Martinique, soutenus par la flotte de l’amiral Abraham Crynssen, livrèrent bataille à William Willoughby, gouverneur des Petites Antilles, le 20 mai. Après un combat meurtrier, La Barre abandonna la lutte et fit voile vers Saint-Christophe. Il fut accusé par Clodré d’avoir changé l’ordre du combat et manqué de cœur, et par Crynssen, dans son rapport, d’avoir pris la fuite. M. de La Barre, dit le même document, « fit beaucoup d’excuses [...] sur ce que son vaisseau n’était pas bon de voile » (mai 1667). Rentrés à la Martinique, La Barre et Clodré perdirent du temps en disputes lorsque l’amiral anglais Sir John Harman les réconcilia en venant les attaquer. Les navires anglais bombardèrent les navires français dans la rade de Saint-Pierre. La Barre, qui semble avoir perdu la tête, donna l’ordre à ses navires de se saborder. Le traité de Bréda, en juillet 1667, rendit inutile la victoire de Sir John Harman en stipulant la restitution réciproque des colonies.

Le Febvre de La Barre publia à Paris, en 1671, une Relation de ce qui s’est passé dans les îles de l’Amérique en 1666–1667. C’est, dit le père Labat, « plutôt un Factum contre M. de Clodré, Gouverneur de la Martinique, qu’une Relation exacte & sincère de ce qui s’y est passé ».

A cause d’une contestation entre deux capitaines au sujet d’une manœuvre, un jury du « Point d’honneur » fut réuni. Le procès-verbal fut signé par huit officiers, dont Le Febvre de La Barre : son nom se trouvait parmi ceux des meilleurs marins de la marine royale.

En 1673, La Barre commandait un des navires de l’escadre de l’amiral d’Estrées : la France et l’Angleterre s’étant unies contre la Hollande par le traité de Douvres, en 1670, les navires français et anglais combattaient côte à côte la flotte de Ruyter. Le Febvre de La Barre servit avec distinction, surtout à la bataille de Schooneveldt, où il commandait *Le Sage*. Les alliés y battirent les Hollandais le 7 juin 1673, et La Barre fut cité, par l’ambassadeur de France à Londres, au nombre des officiers qui s’étaient très bien conduits durant ce combat. La défaite des Hollandais à Schooneveldt les força à se replier. En 1674, il était commandant du *Mauve* dans la flotte du chevalier de Valbelle en Méditerranée.

Le 1^{er} mai 1682, le roi Louis XIV nomma Le Febvre de La Barre gouverneur général de la Nouvelle-France. Il avait alors 60 ans et avait fourni une longue carrière dans la marine. Il succédait au Canada à l’homme de grand caractère, difficile à remplacer, qu’avait été le comte de Frontenac [V. Buade]. La période était tragique car les Iroquois, victorieux des autres tribus, devenaient menaçants pour les Français. Il y avait aussi la menace anglaise à la baie d’Hudson. Et lorsque le nouveau gouverneur et l’intendant de Meulles* débarquèrent à Québec, à la fin septembre 1682, ils trouvèrent la moitié de la ville détruite par le grand incendie d’août 1682. En dépit de ces circonstances défavorables, M. de La Barre écrivit des lettres pleines de confiance au roi et au ministre, les assurant qu’il saurait vaincre les Iroquois, lesquels, disait-il, devaient connaître ses victoires contre les Anglais dans les Antilles. Il déclara aussi au ministre Colbert de Seignelay qu’il ne suivrait pas l’exemple de ses prédécesseurs qui avaient fait fortune au Canada par le commerce.

Le premier acte officiel de La Barre fut de convoquer, le 10 octobre 1682, une assemblée des notables religieux et laïcs de la colonie pour discuter de la meilleure politique à suivre face au péril iroquois. Missionnaires et militaires furent d'avis que les Iroquois voulaient détruire les sauvages alliés des Français et se jeter ensuite sur les colons du Canada. Le père Jean de Lamberville* avait écrit à Frontenac, un mois plus tôt, que « les Iroquois [...] ne les [les Français] craignent nullement et sont prêts à se jeter sur le Canada, au premier sujet qu'on leur en donnera ».

À la suite des pressions répétées de l'intendant de Meulles et de La Barre, Louis XIV finit par envoyer, l'année suivante, 200 soldats et 20 000^l. Mais le roi recommanda à La Barre de régler le conflit avec les Indiens par les voies diplomatiques et de ne se décider à les attaquer que s'il avait la certitude morale de pouvoir les vaincre rapidement.

Le gouverneur s'occupa d'administration intérieure et fit dresser une liste des concessions qu'il envoya au ministre par le courrier de 1682. Il soutint le clergé dans ses tentatives d'indépendance à l'égard du pouvoir civil et augmenta, en 1684, le salaire des curés. Cette dernière mesure fut blâmée dans une lettre du ministre. En 1682, La Barre établit également la Compagnie du Nord, qui entra en lutte avec les postes anglais à la baie d'Hudson.

Malgré ses apparentes résolutions de faire la guerre aux Iroquois, le gouverneur s'occupa surtout d'organiser son propre commerce avec eux. Il feignit de croire à la bonne foi des Iroquois qui, sur les instances de CHARLES LE MOYNE de Longueuil, avaient promis d'envoyer des députés à Montréal. Mais dès le mois de mai 1683, ces sauvages attaquèrent les alliés des Français. La Barre tenta naïvement de négocier une entente avec le gouverneur de New York, le colonel Thomas Dongan, qui faisait commerce avec les sauvages en leur vendant des marchandises moins chères que celles des Français. Le roi d'Angleterre avait donné ordre à Dongan de s'entendre avec La Barre, mais le gouverneur de New York continua à soutenir les Iroquois et à les exciter contre les Français. Toutefois Le Moyne réussit à emmener à Montréal 13 Tsonnontouans le 20 juillet 1683 auprès de La Barre. Cette ambassade prépara et annonça celle de 43 chefs iroquois, le 14 août 1683, qui demandèrent, selon La Barre, l'expulsion de CAVELIER de La Salle du fort Saint-Louis et promirent de transmettre à leurs nations les demandes du gouverneur. Celui-ci, notamment, désirait voir les Iroquois faire la paix avec les Hurons, les Algonquins et les Outaouais. Les députés quittèrent Montréal satisfaits, en promettant d'envoyer au printemps suivant leurs guerriers pour ratifier l'accord. Cependant, si les Tsonnontouans répondirent avec assez de franchise aux propositions qu'on leur fit, le reste des Indiens, au dire de La Barre, ne désirait que temporiser. Le gouverneur disait savoir qu'ils avaient augmenté leurs effectifs de guerre de 150 hommes, et qu'ils affaiblissaient constamment les Miamis et les Illinois. Sa conclusion était que les Tsonnontouans ne voulaient pas s'engager dans une guerre à la légère, mais qu'ils étaient bien déterminés à se battre.

Le gouverneur chargea deux officiers, Olivier Morel* de La Durantaye et Louis-Henri de Baugy*, au printemps de 1683, d'aller dans la région des Grands Lacs et des Illinois réprimer les abus des coureurs de bois qui faisaient la traite sans congés. Ils devaient également inviter les Indiens à venir trafiquer leurs fourrures à Montréal et rencontrer le nouveau gouverneur, tout en enquêtant sur les activités de La Salle dans ces régions. Le fort Frontenac (Cataracoui), qui appartenait à La Salle, nuisait au trafic des marchands de Montréal car il interceptait la traite avec les Indiens. La Barre fit une alliance économique avec les marchands Aubert* de La Chesnaye et Le Ber*, entente dirigée surtout contre La Salle. Dans ses lettres au ministre, l'intendant de Meulles accusa le gouverneur de vendre des quantités de congés de traite et même de commercer avec les Anglais et les Hollandais. La Barre se défendit en écrivant : « Je serais bien malheureux si j'étais capable de faire des choses pareilles à cette accusation. »

Le successeur de Frontenac voulait surtout se débarrasser de La Salle et consacrait tous ses efforts à rendre sa situation intenable et à le chasser de tous les postes qu'il avait fondés. Il entreprit une véritable campagne de diffamation contre le découvreur, écrivant au ministre que ses explorations n'étaient que des fables. La Salle semble avoir ignoré encore au printemps de 1683 les agissements du gouverneur car il lui écrivait deux lettres, le 2 avril et le 4 juin, pour lui demander sa protection. Cependant, à cette époque, La Barre envoyait Aubert et Le Ber s'emparer du fort Frontenac et de toutes les marchandises de La Salle. Le prétexte de cette saisie était que La Salle n'avait pas rempli les conditions moyennant lesquelles il avait reçu la propriété du fort.

À la fin de l'été, le chevalier de Baugy, sur les ordres de La Barre, s'empara du fort Saint-Louis, sur la rivière des Illinois, où commandait Henri Tonty* au nom de La Salle, qui avait construit ce fort de traite. Le 21 mars 1684, les Iroquois attaquèrent le fort Saint-Louis où Tonty et Baugy les repoussèrent.

La tentative des Iroquois contre le fort Saint-Louis fut peut-être ce qui décida M. de La Barre à aller les attaquer chez eux, ainsi que l'ont dit certains historiens. Mais le véritable motif du gouverneur, d'après la population, était plutôt de sauver le commerce de castors de cinq ou six marchands, comme l'écrivit l'intendant de Meulles au ministre le 8 juillet 1684. Car M. de Meulles disait ouvertement que la guerre contre les Iroquois en 1684 avait été décidée par le gouverneur de La Barre et six des plus gros négociants de la colonie. C'est qu'ils espéraient forcer les sauvages à faire du commerce avec eux et non plus avec les Anglais. L'intendant prétendait que le trafiquant Aubert de La Chesnaye était le meilleur conseiller du gouverneur, qui n'avait même pas consulté les militaires. Tout le monde disait que cette expédition n'était qu'une affaire, écrivait l'intendant à Versailles, et La Barre concluerait la paix après avoir effrayé les Iroquois pour faire son commerce avec eux.

Les bureaux de la Marine, dont dépend le Canada, approuvent d'abord l'action de M. de La Barre contre les Iroquois, car, le 30 juillet 1684, le roi écrit au gouverneur qu'il « approuve sa résolution d'attaquer les Iroquois à cause de leur action contre le fort Saint-Louis ». Ce qui n'empêche pas, un an plus tard, le roi de blâmer La Barre. Celui-ci a d'ailleurs un grief tout personnel contre ces sauvages. En haine de La Salle, qu'il voulait ruiner totalement, et dans le but d'éviter à La Chesnaye toute concurrence commerciale, le gouverneur a eu

l'imprudence d'autoriser les Iroquois à attaquer et piller les canots dont les possesseurs ne peuvent exhiber de congé de traite signé par lui. Or les Iroquois, forts de cette permission officielle, se mirent à attaquer tous les-canots indistinctement, même ceux qui portaient des marchandises appartenant à M. de La Barre. Ce qui, selon l'abbé Vachon* de Belmont, le mit en fureur.

Les Jésuites recommandaient une politique de prudence. Les pères, qui avaient des missions dans la région des Grands Lacs, savaient d'expérience comment il fallait agir avec les Indiens. Les pères DABLON et FRÉMIN avaient déjà donné des conseils à l'intendant DUCHESNEAU. Le père Thierry Beschefer* avait rédigé un grand mémoire à ce sujet. Les Jésuites, et surtout le père Jean de Lamberville qui soutint une correspondance suivie avec La Barre de juillet à octobre 1684, disaient qu'il ne fallait pas provoquer les Iroquois, ne pas se mêler de leur guerre avec les Illinois. Ils conseillaient de réunir les chefs dans une conférence mais de ne pas les effaroucher par un trop grand déploiement de force militaire qui fournirait un prétexte de guerre. De leur côté, selon Rochemonteix, les notables et les ecclésiastiques de Québec qui avaient assisté à l'assemblée du 10 octobre 1682 « ne s'opposaient pas à la guerre, mais ils ne voulaient pas l'entreprendre avant d'avoir fait venir de France de nouvelles troupes et d'avoir épuisé toutes les ressources de la diplomatie pour maintenir la paix ».

M. de La Barre négligea ces avis. Il n'avait à sa disposition que les miliciens et quelques compagnies de troupes régulières. Plein de présomption, il se croyait assuré du succès. Dans une lettre au ministre, le gouverneur déclarait : « J'irai avec douze cents habitants dans le pays des Iroquois, y hiverner pour, le printemps de 1684, y attirer tous les sauvages pour nous attaquer à leur destruction. Ils sont deux mille six cents guerriers, mais notre jeunesse est aguerrie et fort accoutumée aux bois, outre que nous ferons mieux la guerre qu'eux et qu'un peu de canon nous donnera un grand avantage. » Cette confiance allait être démentie par les événements. Parti de Montréal le 30 juillet 1684 avec une petite armée de 700 Canadiens, 150 réguliers et 400 sauvages alliés, le gouverneur s'achemina jusqu'au fort Frontenac. Il entreprit des pourparlers avec les Iroquois et les rejoignit, le 29 août, au nord-est d'Oswego, sur le lac Ontario, dans un lieu qui portait le nom malheureux d'anse de La Famine. La Barre s'était établi dans un mauvais endroit, marécageux, difficile à défendre. La fièvre fit des ravages dans ses troupes, les vivres manquèrent. Les Onontagués, les Onneiouts et les Goyogouins, sous la direction de Otreouti (Grand Gueule) et Garakonté, avaient consenti à entrer en négociation par le truchement de Le Moyne de Longueuil, mais les Agniers et les Tsonnontouans, par crainte de Dongan, ne daignèrent pas envoyer d'ambassadeur, et seul Teganissorens*, prisonnier de La Barre, représentait ces derniers. À une conférence, le 5 septembre 1684, les chefs Onontagués tinrent un langage plein de fierté. Ils firent entendre au gouverneur que c'était à eux et non à lui à dicter la paix. Soutenant, entre autres, que le pillage dont les Tsonnontouans étaient coupables, ne constituait pas un motif suffisant de guerre, les Indiens, toutefois, promirent que les Français seraient indemnisés. On demanda aussi à La Barre, notamment, de retourner à Québec avec son armée, et d'accepter que l'on substituât La Famine à Montréal ou Cataracoui, comme lieu des délibérations subséquentes. Les Cinq-Nations voulurent bien faire la paix, ne plus attaquer les Miamis, mais elles refusèrent de cesser les hostilités contre les Illinois. La Barre fut forcé de se plier à la volonté des Iroquois, et, ce qui était grave, d'abandonner entre leurs mains les Illinois, alliés de la France. Il rentra piteusement à Montréal avec ses troupes décimées par la maladie.

Son expédition n'avait nullement intimidé les sauvages. L'intendant de Meulles écrivit perfidement au ministre, le 10 octobre suivant : « M. le général [le gouverneur] va à la tête d'un petit corps d'armée pour faire la guerre aux Iroquois et bien loin de cela, il leur accorde tout ce qu'ils demandent. » Ce traité mécontenta fortement, non seulement la cour, mais aussi toute la colonie. Les tribus indiennes de l'Ouest alliées des Français accusaient La Barre de trahison et les Français reprochaient au gouverneur, entre autres choses, de les avoir tirés inutilement de leurs foyers, et de les avoir appelés sous les armes pour essuyer une cuisante humiliation. « Ainsi échoua, dit Garneau, par la pusillanimité du général, une expédition qui, bien menée, aurait eu des résultats tout différents. Les Cinq-Nations eurent la gloire [...] de signer avec le gouverneur canadien un traité déshonorant pour les Français. »

La Barre revenu à Québec, 300 soldats envoyés par le roi y arrivèrent presque en même temps. Ce secours envoyé plus tôt eût pu changer la face des événements. Mais M. de La Barre jouait de malheur partout. Son ennemi La Salle, qui était allé en France, y avait complètement retabli son crédit auprès du roi et du ministre Seignelay. Il fut remis en possession des forts Frontenac et Saint-Louis. Des lettres sévères arrivèrent au gouverneur. Le 10 mars 1685, Louis XIV écrivait à l'intendant de Meulles qu'il n'est pas satisfait de « la paix honteuse qu'il [La Barre] vient de faire avec les Iroquois ». La même lettre ajoute que La Barre va être rappelé et remplacé par M. de Brisay* de Denonville.

Le Febvre de La Barre quitta Québec en août 1685. Son administration avait été désastreuse. Il laissait à son successeur Denonville une situation difficile. Les Iroquois n'observèrent nullement les conditions du traité. Ils continuèrent à attaquer les Français, à faire la guerre aux sauvages alliés et à entretenir des relations commerciales avec les Anglais. Les années tragiques qui suivirent le gouvernement de M. de La Barre furent dues en partie à sa mauvaise politique indienne, à son caractère intéressé et présomptueux et à sa stratégie incohérente.

Il se retira en France où il vécut désormais sans emploi. Mais il possédait une grosse fortune qui fut dissipée par son fils. Le gouverneur de La Barre avait épousé en 1645 Marie Mandat, fille de Galiot Mandat, maître des comptes. Décédé à Paris le 4 mai 1688, M. de La Barre fut inhumé à l'église Saint-Gervais. Son petit-fils, le chevalier de La Barre, est demeuré célèbre par son procès et son supplice en 1766. Accusé d'impiété et d'avoir mutilé un crucifix, il fut condamné à mort par arrêt du parlement de Paris. Voltaire le défendit, mais ne put le sauver de l'échafaud.

AN, Col., B, 10, 11, C^{11A}, 6, F³, 6 ; Marine, B⁴, campagnes, 1673.— ASQ, Lettres, N, 61, p.26, 62, pp.1s. ; 79, p.4 ; P, 51, p.6.— BN, MSS, Mélanges Colbert, 164.— [Henri] de Baugy, *Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687. Lettres et pièces relatives au fort Saint-Louis des Illinois*, éd. Ernest Serrigny (Paris, 1883).— Caron, Inventaire de documents, RAPQ, 1939-40 : 155, 246, 250.— *Coll. de manuscrits relatifs à la Nouv.-France*, I.— *Découvertes et Établissements des Français* (Margry), I : 613s. ; II : 307-351, 370-373 ; III : 28-36.— *Édits ord.*, III : 44s.— I.C.S.D.V., *Relation*.— JR (Thwaites), XLIX, LXII, LXIII et *passim*.— *Jug. et délib.*, II ; III.— Jean-Baptiste Labat, *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique. Contenant l'histoire naturelle de ces pays [...]* (La Haye, 1724), ij.-L.-A. Lahontan, *Nouveaux Voyages [...]* dans l'Amérique Septentrionale [...] (2 vol., La Haye, 1703).— Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, *Description de la France Equinoctiale, cy-devant appelée Guyanne, et par les Espagnols, El Dorado [...]* (Paris, 1666) ; *Journal du dernier Voyage du Sr de la Barre en la Terre-Ferme, & Isle de Cayenne, accompagné d'une exacte description du Pays, mœurs & naturel des Habitans*, dans I.C.S.D.V., *Relation*.— *Mémoires des commissaires*, I : 152 ; II : 583, 587 ; *Memorials of the English and French commissaries*, I : 207, 761, 765.— NYCD (O'Callaghan and Fernow), III ; IX.— *Ord. comm.* (P.-G. Roy), I : 323-328 ; II : 7-93.— PRO, CSP, Col., 1669-74.— RAC, 1885 ; xl-xliv ; 1899, Suppl. : 40, 73-78.— Vachon de Belmont, *Histoire du Canada*.— Léo-Paul Desrosiers, l'Expédition de M. de La Barre, *Cahiers des Dix*, XXII (1957) : 105-135. — Eccles, *Frontenac*, 157-172.— Garneau, *Histoire du Canada*.— HBRS, VIII, XXI (Rich) ; XI (Rich and Johnson).— A. Jal, *Abraham Duquesne et la marine de son temps* (2 vol., Paris, 1873).— Lanctot, *Histoire du Canada*, II : 113-121.— La Roncière, *Histoire de la marine française*, V.— Henri Lorin, *Le Comte de Frontenac ; étude sur le Canada français à la fin du XVII^e siècle* (Paris, 1895).— Rochemonteix, *Les Jésuites et la N.-F. au XVII^e siècle*, III : 154-184.— J.-E. Roy, *La Famille Lefebvre de la Barre*, BRH, II (1896) : 82-87.— Régis Roy, *Joseph-Antoine Lefebvre, sieur de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France en 1682*, BRH, XX (1914) : 46-51.

© 2000 University of Toronto/Université Laval

[Bibliographie générale](#)

Date de création :
Date de modification :